

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI
L/2007/015...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE DON SIGNE LE 04 OCTOBRE 2007 A ROME (ITALIE) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AUX COMMUNAUTES VILLAGEOISES (PACV).

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;

Après en avoir délibéré, adopte.

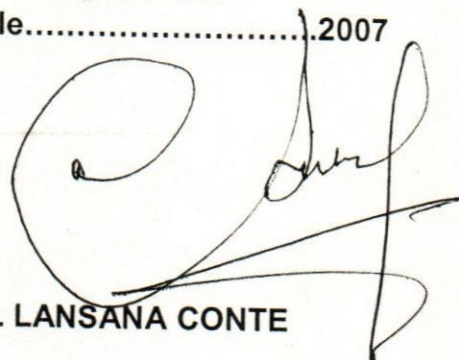
Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est Ratifiée et Promulguée l'Accord de Don signé le 04 Octobre 2007 à Rome (Italie) entre la République de Guinée et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), pour le financement du Projet d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV).

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

22 NOV. 2007

Conakry, le.....2007



GENERAL LANSANA CONTE